

POURSUITE ET FINALISATION DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU COMMUNAL



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
en charge de l'Aménagement
du Territoire

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de La Crau est presque terminée !

La modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (cf notre article du mois de janvier 2025) a été votée par le Conseil Municipal le 3 février 2025 et le Conseil Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée le 27 février 2025.

Une réunion a été organisée le 28 février 2025 entre la Métropole TPM, la Commune et les personnes publiques associées (l'Etat, le Département, les chambres consulaires...)

Une dernière réunion publique se tiendra à l'Espace Culturel Maurric le 10 mars 2025 à 19h (voir encadré).

La concertation avec le public se terminera fin avril 2025.

L'arrêt du PLU est prévu par la Métropole TPM au mois d'avril 2025. Le dossier de PLU arrêté sera par la suite transmis aux personnes publiques associées qui disposeront de trois mois pour donner leur avis.

Une enquête publique est prévue pour la fin de l'été ou septembre 2025. Vous aurez la possibilité de rencontrer un commissaire enquêteur, afin de présenter vos observations sur ce projet de PLU arrêté.

Enfin, l'approbation du PLU est prévue par la Métropole pour le mois de décembre 2025.

La concertation publique se poursuit : téléchargez les documents disponibles !

Vous avez la possibilité de télécharger sur le site internet de la ville de La Crau (www.villedelacrau.fr) les documents suivants :

- ✓ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable modifié pour tenir compte des débats complémentaires en Conseil Municipal et Conseil Métropolitain (février 2025)
- ✓ Le document de zonage (à jour de février 2025). Il permet de savoir dans quelle « zone » du règlement se situe tel ou tel terrain.
- ✓ Le projet de règlement d'urbanisme (à jour de février 2025). Il définit les règles d'urbanisme, en termes de destination autorisée, d'emprise au sol, de hauteur, d'implantation, d'architecture...
- ✓ Le fascicule des Orientations d'Aménagement et de Programmation (à jour de février 2025).

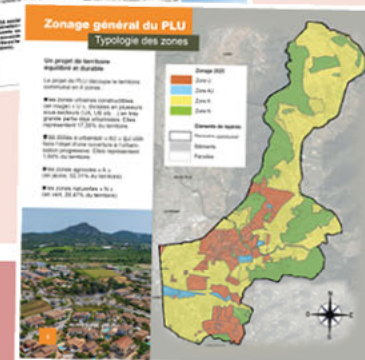
Celui-ci comprend les grands principes d'urbanisation des projets prévus par le PLU :

- OAP n°1 : Extension de la zone d'activités de Gavary – La Giavy
- OAP n°2 : Zones d'activités St Augustin - Le Chemin long
- OAP n°3 : Projet de logements Les Longues
- OAP n°4 : La Bastidette, projets d'équipements et de services
- OAP n°5 : Entrée de ville Ouest (incluant le site de la distillerie)
- OAP n°6 : Prise en compte du risque feu de forêt
- OAP n°7 : Prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB)
- ✓ Les fiches des bâtiments identifiés au titre du changement de destination (à jour de janvier 2025)
- ✓ La liste des emplacements réservés (à jour de février 2025)
- ✓ L'étude sur le feu de forêt (à jour de février 2025)

La version préliminaire du rapport de présentation est toujours disponible. Ce rapport sera mis à jour et publié sur le site internet durant le mois de mars 2025.

Ces documents sont également consultables en version papier en Mairie de La Crau, bd de la République – 83260 LA CRAU (2^{ème} étage), durant les horaires d'ouverture du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h

Le supplément ci-joint vous présente les grandes caractéristiques du futur PLU, son zonage et ses orientations d'aménagement. Ce document vous est distribué au titre de la concertation publique et vous sera présenté plus amplement lors de la dernière réunion publique du 10 mars 2025.



Réunion publique de concertation le 10 mars 2025 : venez nombreux !

La 4^{ème} réunion d'information relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Crau aura lieu le 10 mars 2025 à 19h, à l'Espace Culturel Maurric (46 chemin du Moulin 1^{er}).

Il s'agira de la dernière réunion publique organisée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville de La Crau. Le zonage du futur document d'urbanisme et la partie réglementaire associée (c'est-à-dire les droits à bâtir : hauteurs, emprises au sol, règles d'architectures...) vous seront présentés, de même que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) associées aux grands projets développés sur le territoire communal.

Seront également exposés les choix retenus pour les servitudes de mixité sociale (création de logements sociaux) dans les futures opérations immobilières.

Cette réunion sera enfin l'occasion d'évoquer la liste des emplacements réservés liés par exemple aux élargissements de voie, créations de pistes cyclables, etc.

Nous comptons sur votre présence nombreuse : cette réunion est l'occasion d'échanger avec vos élus municipaux et métropolitains sur l'aménagement futur de votre commune.



Information en continu - Concertation publique liée à la révi- sion générale du PLU de La Crau

La concertation publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit.

Retrouvez toutes les informations :

- ✓ sur la page internet dédiée, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
- ✓ en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84. Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :

- ✓ Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ Par courrier postal (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « **Révision du PLU de La Crau** ».

